



Délibération N°3-10/01/2020

Nombre de Délégués :

En exercice	120
Présents	62
Votants	65

Objet : Rémunération des contractuels

L'an deux mille vingt, le dix janvier, le **Comité Syndical du SYNDICAT MIXTE DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES du Périgord Noir** dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à "la Borne 120", Commune de Marcillac St Quentin sous la présidence de M. Jean-Pierre DUBOIS, Président.

Date de Convocation du Comité Syndical : *le 15/12/2019*

Etaient présents :

COMMUNAUTE DE COMMUNES SARLAT PERIGORD NOIR :

BEYNAC ET CAZENAC : M. Alain PASSERIEUX,
LA ROQUE GAGEAC : M. Bernard PICHENOT, M. Jérôme PEYRAT,
MARCILLAC ST QUENTIN : Mme Nicole LALANDE, M. Daniel VEYRET,
MARQUAY : Mme Sylvie JESINGHAUS, M. Didier DELIBIE,
PROISSANS : M. Patrick CROUZILLE,
ST ANDRE D'ALLAS : M. J-Jacques ALBIE, M. Dominique. THIBART,
ST VINCENT DE COSSE :
ST VINCENT LE PALUEL : Mme Christine DANGREMONT,
STE NATHALENE : M. Dominique CHEYROU,
SARLAT LA CANEDA : Mme Marlies CABANEL,
TAMNIES : Mme Valérie CHIOTTI,
VEZAC : M. Alain BOYER, M. Christian ROBLES,
VITRAC : M. Eric GAUTHIER,

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS FENELON :

ARCHIGNAC : M. Joël PARKITNY,
BORREZE : M. Pierre CHEVALIER,
CALVIAC EN PERIGORD : M. Jean-Claude JOINEL,
CARLUX : Mme M-Laure FERBER, M. Jean-Claude DELHORBE,
CARSAC AILLAC :
CAZOULES : M. Gérard VIELLE,
JAYAC :
ORLIAGUET :
PAULIN : M. Alain PERIQUOI,
PEYRILLAC ET MILLAC : M. Ghislain FOURREAUX,
PRATS DE CARLUX : Mme Héroïse MARADENE,
ST CREPIN ET CARLUCET : Mme Magalie LOPEZ,
ST GENIES :
ST JULIEN DE LAMPON :
STE MONDANE : M. Eric BOURDET,
SALIGNAC EYVIGUES : M. Jean-Pierre DUBOIS, M. Jacques FERBER,
SIMEYROLS :
VEYRIGNAC : M. Cyril BREAU, Mme Claude DENIS,

Certifié exécutoire le :

Affiché le :

Publié ou Notifié le :

AR PREFECTURE

024-252402284-20200110-D310012020-DE
Regu le 15/01/2020

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE DOMME VILLEFRANCHE DU PERIGORD :

BOUZIC : M. Cyril VIELESCOT,

CASTELNAUD LA CHAPELLE : M. J-Pierre NADAL, Mme Marie-Françoise ROUBERGUE,

CENAC ET ST JULIEN : M. Jean-Luc BRUGUES, Mme Huguette ROBISSOUT,

DAGLAN :

DOMME : M. Francis COUSIN,

FLORIMONT GAUMIER :

GROLEJAC :

NABIRAT : Mme Christiane DESMOULINS,

ST AUBIN DE NABIRAT : M. Christian GARRIGOU, M. Antoine VAN HUSSEN,

ST CYBRANET : M. Georges VIDAL, M. Hervé MALAURIE,

ST LAURENT LA VALLEE :

ST POMPON :

ST MARTIAL DE NABIRAT : M. J-Claude CABANNE, Mme Isabelle ROUSSEAU,

VEYRINES DE DOMME : M. Jean-Pascal FARINA,

COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEE DE L'HOMME :

FANLAC : M. Christian MESPOULEDE,

LA CHAPELLE AUBAREIL :

LES EYZIES : M. Marcel POIRIER, Mme Amandine DALBAVIE,

LES FARGES :

MONTIGNAC : Mme Marie HIAUT,

PEYZAC LE MOUSTIER :

COLY- ST AMAND : M. Vincent GEOFFROID, M. J-Pierre PACAUD,

ST LEON SUR VEZERE : M. David LESPINASSE,

SERGEAC : Mme Michèle VALETTE,

THONAC :

VALOJOUX : M. Philippe BASTIDE, Mme Odile ROUX,

COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEE DORDOGNE ET FORET BESSEDE :

ALLAS LES MINES : M. Yves GAROUTY, M. Julien ULDRY,

BEZENAC : M. Hervé CARVES, M. Alain FREREBEAU,

MEYRALS : Mme Jacqueline JOUANEL, M. Philippe DAURY,

Excusés :

ST GENIES : M. Michel LAJUGIE

AUBAS : M. Jean-Marie DESCAMP, M. David GOURVAT, M. M. Michel DENECHÉAU, M. Henri GALINAT,

FLORIMONT GAUMIER : Monsieur Mathias LUCAS

SIMEYROLS : M. Vincent FLAQUIERE

ST VINCENT DE COSSE : M. Georges De MEYERE,

Procurations :

CALVIAC EN PERIGORD : M. Jean-Louis CHUPIN donne pouvoir à M. Jean-Claude JOINEL

PEYRILLAC ET MILLAC : Mme Denise ARNOULT donne pouvoir à Ghislain FOURREAUX,

DOMME : M. J-Claude CASSAGNOLE donne pouvoir à M. Francis COUSIN

Mme Marlies CABANEL a été élue secrétaire de séance.

.....

Monsieur le Président précise au Comité Syndical qu'il convient de se prononcer à nouveau pour fixer la rémunération des personnels non titulaires : CDD recrutés principalement pour renforcer les équipes lors de besoins occasionnels ou saisonniers, ou en remplacement des agents en position de maladie.

Ceci exposé,

AR PREFECTURE

024-252402284-20200110-D310012020-DE
Regu le 15/01/2020

Le Comité Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Fixe** les rémunérations des personnels contractuels du SICTOM du PERIGORD NOIR selon détails ci-après :
 - **Adjoint Technique** : Indice Brut 351 - Majoré 328- au prorata du temps de travail hebdomadaire de 35/35^{ème}, augmenté des indemnités réglementaires et congés payés s'il y a lieu.
 - **Adjoint administratif** : Indice Brut 347 - Majoré 325 - au prorata du temps de travail hebdomadaire de 35/35^{ème}, augmenté des indemnités réglementaires et congés payés s'il y a lieu.
 - **Ambassadeur de Tri** : Indice Brut 347 - Majoré 325- au prorata du temps de travail hebdomadaire de 35/35^{ème}, augmenté des indemnités réglementaires et congés payés s'il y a lieu.
 - **Agent de communication** : Indice Brut 348 - Majoré 326- au prorata du temps de travail hebdomadaire de 35/35^{ème}, augmenté des indemnités réglementaires s'il y a lieu.
- **Autorise** le Président à signer les contrats et avenants aux contrats à intervenir.
- **Dit** que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif 2020

Fait et délibéré au siège social, les Jour, Mois et An que dessus,

Pour copie conforme,
Marcillac St Quentin, le 10 janvier 2020

Le Président,
Jean-Pierre DUBOIS



AR PREFECTURE

024-252402284-20200110-D310012020-DE
Regu le 15/01/2020